



CODE DE VIE DE L'ÉCOLE DES GRANDS-VENTS

2026-2027

École des Grands-Vents
65, rue Ridge
Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador



CONSEIL SCOLAIRE
FRANCOPHONE
PROVINCIAL

Note : Le masculin n'est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Introduction

L'école des Grands-Vents reconnaît qu'elle est située sur les terres ancestrales non cédées des peuples autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous rendons hommage aux Premières Nations et nous nous engageons à travailler à la réconciliation en créant un milieu scolaire respectueux et inclusif.

Notre école est un milieu d'apprentissage qui valorise la diversité culturelle et linguistique. Nous accueillons des élèves et des familles d'origines variées, convaincus que cette richesse renforce notre vitalité francophone. Nous cherchons à promouvoir au quotidien le respect, l'équité et l'inclusion, afin que chaque élève puisse s'épanouir dans un climat d'appartenance, de bienveillance et de fierté.

À l'école des Grands-Vents, notre code de vie repose sur des valeurs fondamentales : le respect et la collaboration, l'autonomie et la responsabilisation, ainsi que la fierté, qui s'exprime par l'engagement identitaire, envers la langue française et envers le bien-être de tous. L'école s'engage à offrir à chaque élève une éducation en français de qualité, riche et diversifiée, en leur donnant tout au long de leur parcours scolaire des occasions de vivre et de promouvoir la culture francophone.

Définition de notre code de vie

Le code de vie de l'école a pour objectif de promouvoir des pratiques éducatives cohérentes pour les élèves, le personnel, les parents et l'ensemble de la communauté scolaire. Sa mission première est de favoriser l'épanouissement personnel et académique de chaque élève, afin de soutenir sa réussite à tous les niveaux.

Ce document formalise par écrit les attentes fondamentales envers les élèves et reflète les valeurs de notre établissement. Il s'appuie sur des principes pédagogiques qui orientent les élèves vers un développement global équilibré, en mettant l'accent sur les compétences sociales, l'harmonie collective et le sentiment de sécurité.

Les normes et attentes en matière de comportement s'adressent à tous les élèves et requièrent la coopération de l'ensemble de la communauté scolaire — enseignants, personnel, bénévoles, parents et visiteurs — dans les situations suivantes :

- sur le terrain de l'école ;
- lors de l'utilisation du transport scolaire sous contrat de l'école et/ou du conseil scolaire ;
- lors d'activités parascolaires ;
- lors d'activités périscolaires en dehors de l'établissement ;
- dans toute situation susceptible d'influencer le climat de l'école.

Principes directeurs

- Développer un sentiment de fierté, d'inclusion et d'appartenance au sein de l'école.
- Encourager les élèves à adopter des comportements positifs et propices aux apprentissages.
- Accompagner les élèves dans l'acquisition d'habiletés sociales et émotionnelles favorisant l'autorégulation.
- Amener chaque élève à devenir un citoyen responsable, respectueux de la diversité culturelle et engagé dans la réconciliation avec les Premières Nations.
- Harmoniser les interventions de tous les acteurs de la communauté scolaire afin d'assurer une cohérence éducative.
- Inciter chaque adulte de la communauté à agir comme modèle en incarnant les valeurs du code de vie.
- Favoriser une communication ouverte et une collaboration constructive entre les différents acteurs de l'école et de la communauté.

La mission de l'école des Grands-Vents

L'école des Grands-Vents vise à assurer une éducation de qualité en français pour que chaque élève développe son plein potentiel, et ce, dans un environnement sécuritaire. La mission de notre école est aussi de donner à nos élèves le goût d'apprendre tout au long de leur vie et de les aider à devenir des citoyens responsables.

La vision de l'école

L'école des Grands-Vents est une école dynamique qui vise à amener chaque élève à connaître des réussites, dans un climat de collaboration, où chacun se sent respecté et en sécurité. L'élève deviendra ainsi, un citoyen confiant et engagé vivant pleinement sa culture francophone.

Nos valeurs

Le code de vie de l'école des Grands-Vents repose sur des valeurs qui façonnent un environnement scolaire accueillant, respectueux et solidaire, où chaque élève est valorisé, respecté et soutenu.

- **Respect et inclusion**
À l'école des Grands-Vents, chaque personne mérite d'être accueillie et traitée avec dignité. Le respect, c'est prendre soin de soi, des autres et de l'environnement, par des gestes et des mots bienveillants. L'inclusion, c'est faire en sorte que tous se sentent acceptés, peu importe leur origine, leurs capacités ou leur identité. La coopération, l'entraide et la tolérance permettent de bâtir une communauté où chacun a sa place.
- **Responsabilité et autonomie**
Être responsable, c'est reconnaître que nos gestes ont des conséquences, respecter ses engagements et prendre soin du matériel. L'autonomie, c'est apprendre à organiser son travail, à agir par soi-même et à faire des choix réfléchis. Ensemble, ces

valeurs aident les élèves à devenir des citoyens capables de prendre en charge leurs apprentissages et leur comportement.

- **Fierté francophone**

Notre école valorise chaque jour la langue et la culture françaises. La fierté francophone, c'est parler français, célébrer nos traditions et contribuer à la vitalité de notre communauté minoritaire. Elle nourrit le sentiment d'appartenance et renforce notre identité culturelle.

- **Engagement**

L'engagement, c'est s'impliquer activement dans ses apprentissages et la vie de l'école. Cela signifie être curieux, persévérant et participer aux activités scolaires et communautaires. En s'engageant, les élèves découvrent le plaisir d'apprendre et développent une attitude responsable et motivée qui les accompagne toute leur vie.

Les responsabilités des élèves

1. Je m'engage au code de vie de mon école.
2. Je parle français en tout temps.
3. S'il est reconnu que je puisse faire des erreurs, je peux aussi les réparer.
4. Je participe à la création d'une ambiance propice à mes apprentissages.
5. J'écoute attentivement les consignes du personnel de l'école.
6. Je me respecte et je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.
7. J'accepte les conséquences de mes actions.
8. Je m'investis dans mes apprentissages en apportant le matériel nécessaire, en complétant mes travaux et mes évaluations avec honnêteté et dans les délais.
9. Je respecte les règles de sécurité et de bonne conduite dans l'autobus (voir Annexe E – Autobus)
10. J'utilise les technologies de l'information et de la communication (TIC) de manière responsable et sécuritaire, conformément à l'Annexe F – Utilisation des TIC
11. Je respecte le code vestimentaire de l'école et je porte l'uniforme scolaire tel que précisé à l'Annexe G – Tenue vestimentaire.

Les responsabilités des parents

1. Je m'engage à respecter et à appuyer le code de vie de l'école.
2. Je m'engage à encourager mon enfant à adopter un comportement positif et responsable.
3. Je m'engage à veiller à l'assiduité, à la ponctualité et au respect du matériel scolaire.
4. Je m'engage à suivre les apprentissages de mon enfant et à valoriser ses efforts.
5. Je m'engage à maintenir une communication respectueuse et constructive avec l'école.
6. Je m'engage à participer aux rencontres scolaires et à collaborer avec le personnel pour soutenir mon enfant.
7. Je m'engage à encourager l'usage du français à la maison et à valoriser la culture francophone.

8. Je m'engage à collaborer avec l'école pour résoudre les difficultés académiques, sociales ou comportementales de mon enfant.
9. Je rappelle à mon enfant l'importance de respecter les règles de sécurité dans l'autobus (voir Annexe D – Autobus).
10. J'encourage une utilisation responsable et sécuritaire des technologies à la maison et à l'école (Annexe F – Utilisation des TIC).
11. Je soutiens mon enfant dans le respect du code vestimentaire (Annexe G – Tenue vestimentaire).

L'engagement du personnel de l'école

1. Je m'engage à appliquer le code de vie avec équité et cohérence.
2. Je m'engage à être un modèle positif en utilisant le français et en valorisant la culture francophone.
3. Je m'engage à créer un climat de classe sécuritaire, bienveillant et propice aux apprentissages.
4. Je m'engage à adapter mon enseignement pour répondre aux besoins de tous les élèves.
5. Je m'engage à encourager l'autonomie et la responsabilisation des élèves.
6. Je m'engage à communiquer régulièrement et de façon constructive avec les parents.
7. Je m'engage à collaborer avec mes collègues et la direction pour soutenir la réussite de chaque élève.
8. Je m'engage à poursuivre mon développement professionnel et à innover dans mes pratiques.

Les responsabilités de la direction

1. Je m'engage à soutenir le personnel dans ses interventions éducatives et disciplinaires.
2. Je m'engage à promouvoir un climat d'école sécuritaire, inclusif et respectueux.
3. Je m'engage à être attentif aux besoins des élèves, du personnel et des parents.
4. Je m'engage à assurer une communication transparente et régulière avec les familles.
5. Je m'engage à valoriser l'usage du français et la culture francophone dans toutes les activités scolaires.
6. Je m'engage à mettre en place des initiatives favorisant le bien-être et la réussite des élèves.
7. Je m'engage à développer des partenariats avec la communauté pour enrichir la vie scolaire.
8. Je m'engage à exercer un leadership bienveillant, équitable et rassembleur.

Les stratégies proactives afin de favoriser un climat scolaire sain

1.1 Le soutien au comportement positif

Le soutien au comportement positif (SCP) représente, en contexte francophone, une application du système *Positive Behavioral Interventions and Supports (PBIS)* appliqué dans plus de 18 300 écoles un peu partout aux États-Unis. Le SCP propose la mise en place d'un système de soutien sur le plan de la gestion des comportements afin de créer un milieu propice à l'apprentissage. L'école des Grands-Vents fait la mise en œuvre de ce système proactif dans la prévention des écarts de comportement.



1.2 Le village des méritants

En lien avec le soutien au comportement positif, un programme de reconnaissance a été mis en place. Mensuellement, trois élèves par classe sont reconnus pour leur rendement académique, pour leur engagement envers le français, pour leur respect d'une valeur ou d'une attitude positive.

1.3 DIRE

Le programme DIRE rassemble les écoles, les familles et les communautés afin d'aider les élèves des écoles primaires à faire face à l'intimidation.



1.3 La prévention de la violence

L'école met en place des stratégies proactives pour prévenir la violence, telles que souligner le mois de la prévention de la violence.

1.4 La citoyenneté numérique

Dans le but d'instruire les élèves sur les pratiques saines et sécuritaires au sein de l'univers numérique, les enseignants intègrent des leçons liées à la citoyenneté numérique dans leurs activités d'apprentissage et d'évaluation. Les directives concernant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) au sein du Conseil scolaire (voir Annexe E) régissent l'usage des appareils mobiles dans l'environnement éducatif.

1.5 Les pratiques d'inclusion pour la communauté LGBTQ

Dans le but de favoriser un environnement accueillant et inclusif pour tous, y compris la communauté LGBTQ, l'école a entrepris d'adopter les directives du MÉDPE. Des mesures ont été prises pour mettre en œuvre ces directives en collaboration avec le club des Arcs-en-ciel. D'autres initiatives visant à renforcer cette démarche se poursuivront avec la participation active du club.

La matrice des attentes comportementales et les 5 règles d'or

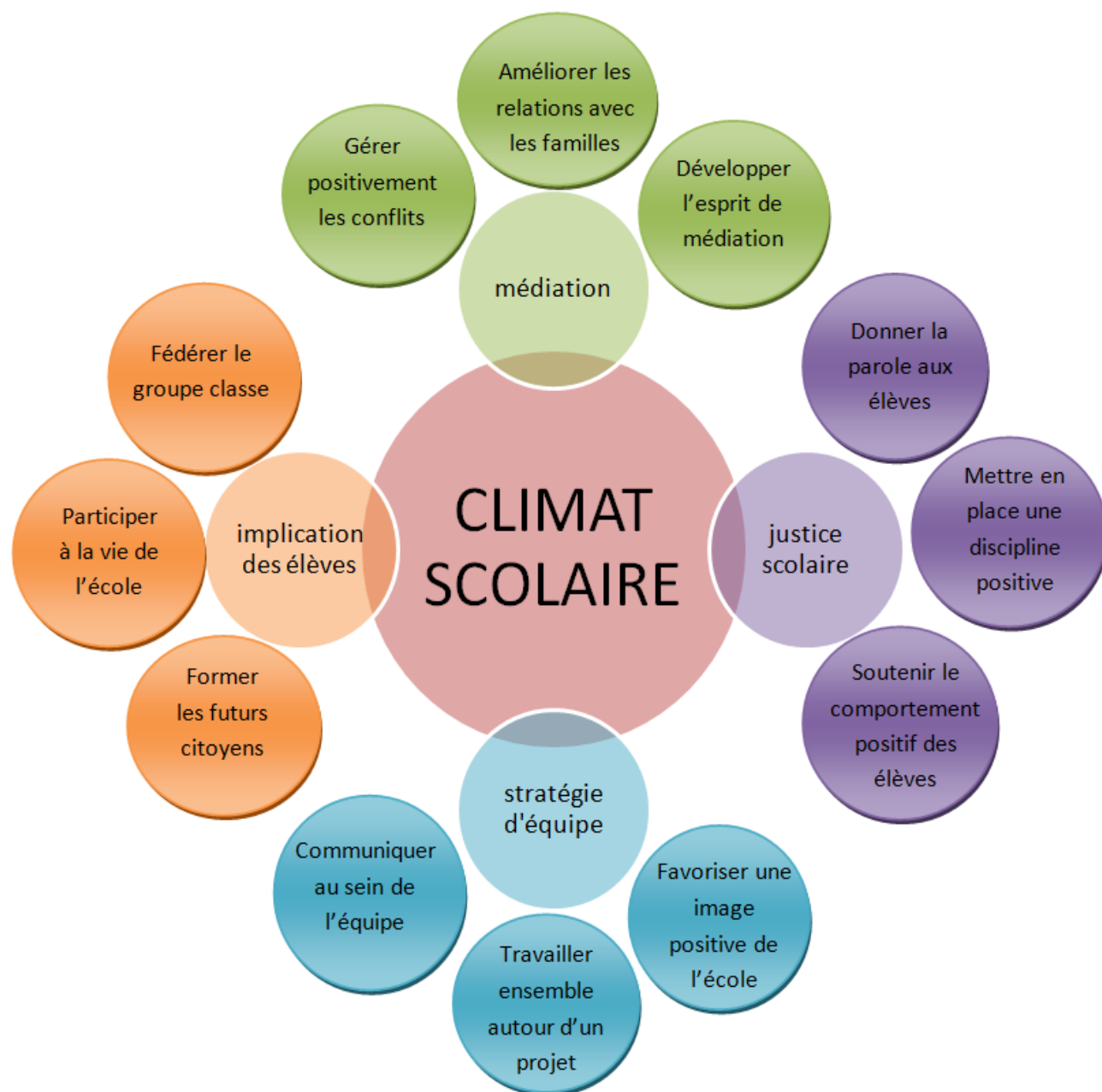
Pour aider les élèves à mettre ces valeurs en pratique au quotidien, nous utilisons une **matrice des comportements**. Cette matrice décrit les comportements attendus dans chaque lieu de vie (classe, corridors, toilettes, cour d'école, dîner et assemblées). Elle est enseignée régulièrement aux élèves afin d'assurer un climat d'école sécuritaire, respectueux et propice aux apprentissages.

Nos comportements sont aussi guidés par **cinq règles d'or**, faciles à retenir pour toute la communauté scolaire. Les cinq règles d'or traduisent concrètement les valeurs de notre école et guident les comportements attendus au quotidien.

1. Je parle français à l'école.
2. Je respecte les autres et je me respecte.
3. Je suis responsable de mes actions et j'accepte les conséquences.
4. Je fais de mon mieux et je m'engage dans mon apprentissage.
5. Je suis tolérant(e) envers les autres et j'accepte les différences de chacun.e.

La matrice illustre concrètement comment ces règles d'or s'appliquent dans les différents lieux de l'école. Elle se trouve en **annexe C** du code de vie dans sa version complète.

Le comportement et ses conséquences



Réactions face aux écarts de comportement - Niveaux jaune à rouge

Face à un écart de comportement d'un élève, c'est-à-dire un comportement qui va à l'encontre des attentes comportementales, les enseignants et l'administration de l'école des Grands-Vents auront recours à une stratégie réactive, en fonction :

- de la gravité du comportement;
- des circonstances entourant le comportement:
- autres personnes concernées (élèves/ personnel/ etc.)
- environnement ou facteurs déclenchants
- circonstances spéciales
- des stratégies réactives utilisées dans le passé pour cet élève et le comportement de l'élève qui s'en suit;
- de la fréquence du comportement;
- des besoins particuliers de l'élève, de son Plan d'enseignement individualisé (PEI), ou des deux.

En réponse à un comportement inapproprié d'un élève, les enseignants et la direction de l'école des Grands-Vents appliqueront une approche réactive qui varie en fonction de la gravité de la conduite, suivant un système d'évaluation spécifique (voir Annexe c).

Écarts de comportement mineurs – Niveau jaune

Intervenant responsable : le membre du personnel présent lors du geste mineur.

Codes	Interventions	Exemples d'écarts mineurs
ÉMI.1	1. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu	- Retard non-excuse - Oublier de changer ses chaussures - Courir dans l'école - Se bousculer - Déranger en classe - Répliquer à un adulte - Mentir, manqué d'honnêteté - Refus de coopérer - Taquiner/ faire des remarques désobligeantes - Comportement inapproprié dans les activités d'école - Utilisation non-autorisée d'appareils électroniques à l'école (jeux, cellulaire, etc.) - Jeter ses déchets par terre ou sur la table - Non-respect de la matrice des attentes comportementales
ÉMI.2	1. Rappel des incidents passés et des conséquences 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu 3. L'enseignant titulaire est informé de l'écart de comportement 4. L'élève doit identifier et effectuer une réparation de son geste (suggestion venant de l'élève : excuses verbales ou écrites ou dessin, etc.)	
ÉMI.3	1. Rappel des incidents passés et des conséquences 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu – ré-enseignement 3. L'enseignant titulaire est informé du manquement 4. Une conséquence appropriée est appliquée par l'enseignant responsable lors des incidents (période de réflexion ou de réorganisation, fiche de réflexion, etc.)	
ÉMI.4	1. Rappel des incidents passés et des conséquences 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu – ré-enseignement 3. L'enseignant titulaire est informé du manquement 4. L'enseignant responsable contacte les parents = choisir une conséquence ensemble pour l'élève	

Notes :

- **À remplir : Rapport d'incident géré par l'enseignant**
- Selon la gravité et/ou la nature répétitive du geste, la gradation de l'intervention peut varier.
- Il est convenu que l'élève peut s'orienter vers des gestes de réparation.
- Une rencontre constructive peut avoir lieu.
- Un écart de comportement de niveau jaune qui se manifeste à répétition peut devenir un écart modéré (orange)

Écarts de comportement modérés – Niveau orange <i>Intervenants responsables : le membre du personnel présent lors du geste modéré et la direction, si l'écart se manifeste à répétition.</i>		
Codes	Interventions	Exemples d'écarts modérés
ÉMo.1	1. Rappel verbal de l'écart de comportement. 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu. 3. Une conséquence est déterminée par l'enseignant responsable. 4. L'élève est placé en période de réorganisation interne d'une durée déterminée par l'enseignant responsable et la direction avant de réintégrer la classe. 5. L'enseignant titulaire, la direction et les parents sont informés de l'écart de comportement. 6. L'élève identifie et effectue une réparation de son geste.	- Écarts mineurs du niveau jaune à répétition - Langage vulgaire ou grossier - Mauvaise utilisation du matériel de l'école - Utilisation inappropriée de la technologie - Tricherie - Plagiat - Comportement perturbateur en classe - Tenue vestimentaire inappropriée pour un contexte scolaire - Manquer de respect envers un membre du personnel - Manquer de respect envers un élève - Manquer de respect envers le matériel - Refus de suivre les consignes - Insulter - Commentaires inappropriés à propos de l'orientation sexuelle, la religion, le sexe, la culture, etc. - Tout manquement mineur qui se répète
ÉMo.2	1. Rappel verbal de l'écart de comportement. 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu. 3. Une conséquence est déterminée par l'enseignant responsable. 4. L'enseignant titulaire, la direction et les parents sont informés de l'écart de comportement. 5. L'élève est placé en période de réorganisation interne pour une durée d'une journée avant de réintégrer la classe. 6. La direction envoie un avis officiel à la maison.	
ÉMo.3	1. Rappel verbal de l'écart de comportement. 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu. 3. Une conséquence est déterminée par l'enseignant responsable. 4. L'enseignant titulaire et la direction sont informés du manquement. 5. L'élève est placé en période de réorganisation interne pour une durée de deux jours avant de réintégrer la classe. 6. La direction contacte les parents. 7. Réunion entre la direction, l'enseignant responsable, l'enseignant titulaire, les parents et l'élève.	
ÉMo.4	1. Les conséquences des écarts de comportement majeurs sont appliquées.	

Notes:

- **À remplir : Rapport d'incident géré par l'enseignant**
- Selon la gravité du geste, la gradation de l'intervention peut varier.
- Dans le cas d'une répétition d'un écart de comportement modéré, la conséquence mène à une intervention d'écart majeur (rouge).

Écarts de comportement majeurs – Niveau rouge

2

Intervenants responsables : le membre du personnel présent lors de l'écart de comportement majeur et la direction.

Codes	Interventions	Exemples d'écarts majeurs
ÉMA.1	1. Rappel verbal de l'écart de comportement posé 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu 3. Rencontre avec la direction, l'enseignant et l'élève 4. Contact avec la famille 5. Une conséquence est donnée * Période de réorganisation interne ou externe pouvant aller de 1 à 3 jours 6. La famille et le bureau administratif sont informés de la période de réorganisation par écrit, s'il y a lieu. 7. L'élève doit faire un geste de réparation. 8. L'élève aura l'option de consulter des services d'aide (counseling)	- Écarts modérés du niveau orange à répétition - Intimidation - Harcèlement - Taxage - Comportement menaçant ou abusif - Défiance - Abuser délibérément la technologie (ex : envoi de virus, hameçonnage, accéder à des sites inappropriés, créer, publier ou télécharger du contenu inapproprié, offensif, harcelant, etc.) - Quitter le terrain de l'école sans permission - Vol - Vandalisme - Utilisation ou possession de drogues illicites, d'alcool, de cigarettes électroniques ou de cannabis.
ÉMA.2	1. Retrait ou renvoi immédiat de l'élève (endroit sécuritaire) et recours à l'équipe CPI au besoin 2. La direction contacte la police au besoin 3. La direction contacte la famille par téléphone et par écrit (suspension interne ou externe) 4. Le personnel du bureau administratif est contacté 5. Une rencontre a lieu dans les plus brefs délais avec l'élève, la famille, le personnel scolaire (enseignant(s) et direction), un représentant du CSFP et autres intervenants sociaux (ex. : policier) demandés par la direction. 6. Rappel verbal de l'écart de comportement 7. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu – ré-enseignement 8. Une conséquence est donnée (période de réorganisation externe pouvant aller de 5 à 10 jours selon la gravité) 9. Le CSFP peut approuver des suspensions allant au-delà de 10 jours. 10. L'élève doit faire un geste de réparation 11. L'élève aura l'option des consulter des services d'aide (counseling)	Comportements pouvant compromettre sa sécurité personnelle et celle d'autrui. - Les écarts majeurs du ÉMa.1 en répétition - Possession d'une arme ou utilisation d'un objet pouvant blesser - Agression physique - Se battre - Agression sexuelle - Autres gestes violents - Bris de lois provinciales ou fédérales

Notes :

- ***À remplir : Rapport d'incident géré par l'enseignant et au besoin, Rapport d'incident nécessitant une évacuation et/ou Rapport d'incident nécessitant le CPI***
- Selon la gravité de l'écart de comportement, la gradation des conséquences peut varier.
- Les bris de lois municipales, provinciales et fédérales sont rapportés aux autorités.
- Dans le cas de la répétition d'un comportement déjà survenu, la conséquence est appliquée en partenariat avec la famille et sera soutenue par un plan de réintégration, s'il y a lieu.
- Un contrat peut avoir lieu entre l'élève, la famille et l'école selon l'incident

Liste des annexes du Code de vie

- **Annexe A – Glossaire**
Définitions des termes importants utilisés dans le code de vie.
- **Annexe B – L'intimidation**
Procédures de prévention et d'intervention en matière d'intimidation.
- **Annexe C – Matrice des comportements**
Tableau des comportements attendus dans les différents milieux de vie scolaire.
- **Annexe D – Autobus**
Règles de sécurité et de conduite dans l'autobus scolaire.
- **Annexe E – Discipline progressive**
Détails sur la gradation des interventions et des conséquences.
- **Annexe F – Utilisation des TIC**
Directives pour l'utilisation sécuritaire et responsable des technologies de l'information et de la communication.
- **Annexe G – Tenue vestimentaire (Uniforme)**
Code vestimentaire obligatoire et règles relatives au port de l'uniforme.

ANNEXE A

Glossaire

Abus verbal : Tout acte, geste ou parole utilisé intentionnellement pour nuire à la santé mentale d'une personne.

Abus physique : Tout acte intentionnel menant à une blessure corporelle chez autrui.

Abus psychologique : Tout acte, geste ou parole utilisé intentionnellement et de façon répétitive ou exagérée pour abaisser, humilier ou rendre quelqu'un inconfortable ou mal à l'aise.

Harcèlement : Soumettre quelqu'un à de continuelles pressions, sollicitations, critiques, etc.

Intimidation : Inspirer à quelqu'un une crainte, un trouble qui lui font perdre son assurance et/ou remplir quelqu'un de peur en usant de la force ou des menaces (Dictionnaire Larousse, 2013). Voir l'annexe B

Taxage : Action de taxer quelqu'un, de lui extorquer quelque chose par l'intimidation ou la violence (Dictionnaire Larousse, 2013)

Tenue vestimentaire (voir l'annexe G) : Manière dont il convient de s'habiller dans une circonstance donnée (Dictionnaire Larousse, 2018).

ANNEXE B

L'intimidation

Définition de l'intimidation : On parle d'intimidation quand quelqu'un essaie de façon répétée de faire du mal à une autre personne sur le plan physique, affectif dans son estime de soi sur le plan de sa réputation ou dans ses biens matériels. (Site web sur la lutte contre l'intimidation Nouvelle-Écosse, Canada)

Physique	Verbal	Social et émotionnel
Tirer les cheveux Mordre Frapper Donner des coups de pied Pousser Enfermer quelqu'un dans un casier ou autre Attaquer physiquement Voler Endommager la propriété de quelqu'un Porter des armes	Surnommer méchamment quelqu'un Taquiner Utiliser un langage abusif Faire des commentaires ou des blagues sexuelles Menacer quelqu'un Faire des appels téléphoniques abusifs Propager des rumeurs Faires des commentaires racistes Être impoli Mener les autres Propager des mensonges Insulter Mentir	Manipuler une relation Détruire une amitié Faire des gestes ou des grimaces impolis ou insultants (ex : rouler des yeux) Exclure Ignorer Isoler Notes ou courriels méchants ou malveillants Intimidation Diminuer l'estime de soi de quelqu'un Embarrasser quelqu'un Faire peur à quelqu'un Commencer des rumeurs Dire des mensonges à propos de quelqu'un Humilier quelqu'un Extorsion

ANNEXE C

La matrice des comportements

Toilettes	Je vais directement aux toilettes et je retourne rapidement en classe. Je tire la chasse et je me lave les mains.	Je garde les lieux propres. Je respecte l'intimité des autres.
Corridors	Je marche calmement, à droite. Je garde mes mains le long de mon corps.	Je respecte les classes qui travaillent. Je circule dans le calme.
Cour d'école	Je joue pour le plaisir. J'utilise l'équipement adéquatement.	J'inclus les autres. J'utilise DIRE pour régler les conflits.
Dîner	Je garde ma place propre. Je fais le tri de mes déchets.	Je garde ma nourriture pour moi. Je reste assis jusqu'au signal.
Assemblées	J'entre et je quitte en silence. Je reste assis calmement.	J'écoute la personne qui parle. J'applaudis respectueusement.
En classe	Je prends soin de mes effets. Je fais mes travaux avec soin et honnêteté.	Je lève la main pour parler. Je respecte l'opinion des autres.

ANNEXE D

Gradation des conséquences : la discipline progressive

La discipline progressive		
Mise en place des attentes comportementales pour un climat positif - Définition des attentes par le personnel - Alignement des attentes du code de vie avec celles de la salle de classe - Intégration des attentes comportementales à l'enseignement du curriculum		Moyens en place favorisant la promotion d'un climat positif - Code de vie de l'école - Programme de prévention d'intimidation (DIRE) - Soutien au comportement positif (SCP) - Reconnaissance des attributs positifs
Attentes comportementales communiquées aux élèves et aux parents en début d'année scolaire		
Mesures disciplinaires en cas de perturbation du climat positif - écarts mineurs (Niveau jaune)		
- Fournir un endroit à l'écart pour travailler en silence. - Rappel verbal - Séance de médiation de conflit		Activité de réflexion comprenant un élément d'apprentissage
Mesures disciplinaires en cas d'écart de comportement modérés (Niveau orange)		
- Rencontre de rappel sur les principes du code de vie et des attentes comportementales - Modification ou retrait des privilèges - Geste réparateur - Période de réflexion ou retrait		- Remplir un rapport d'incident - Informers les parents par voie écrite ou verbale. - Rencontre avec l'élève, les familles et au besoin, un service d'appui scolaire ou communautaire.
Mesure disciplinaire justifiant une suspension interne (retrait) à la suite à une évaluation de facteurs atténuants		
- Manquement chronique à ses responsabilités d'élève - Menacer d'infliger des blessures graves - Aggression - Possession d'alcool, de cigarettes, cigarettes électronique, de cannabis, ou de drogues illicites		- Dire des grossièretés à une personne en situation d'autorité. - Acte de vandalisme causant des dommages aux biens scolaires. - Pratiquer de l'intimidation ou le harcèlement (peu importe le type)
SUSPENSION - Écarts majeurs (Niveau 3)		
Retrait et période de réflexion	Suspension interne	Suspension externe
Tous les élèves : Fiche de réflexion Discussion Services d'aide (counseling) Contact des parents Geste réparateur	Tous les élèves : Les mêmes interventions que lors de la période de retrait. L'élève doit compléter tous ses travaux et évaluations de la journée scolaire sous la supervision de la direction. Une lettre est envoyée au foyer par la poste par la direction et sera archivée dans le dossier particulier. Le CSFP est prévenu.	Tous les élèves : Retrait immédiat. Contact des parents par la direction. Renvoi immédiat (1 à 5 jours) Une lettre est envoyée au foyer par la poste par la direction et sera archivée dans le dossier particulier. Le CSFP est prévenu. La note de 0% est accordée pour les évaluations manquées. La réintégration doit être planifiée par l'équipe-école.

ANNEXE E



ATTENTES ET CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES DANS L'AUTOBUS

1. Écoutez le chauffeur et suivez les consignes.
2. Ne criez pas; soyez poli·e et gentil·le.
3. Restez assis·e en tout temps.
4. Ne mangez pas dans l'autobus. (risque d'étouffement)
5. Gardez l'autobus propre et ramassez vos déchets.
6. Ne jetez rien par la fenêtre.
7. N'endommagez pas l'autobus.
8. Gardez les sorties et les allées dégagées.
9. Il est interdit de fumer, vapoter, ou d'être en possession de drogues/alcool dans l'autobus.
10. Si vous écoutez de la musique ou quoi que ce soit sur votre téléphone/appareil, vous devez porter des écouteurs.
11. Aucun vélo, scooter, etc. est permis dans l'autobus.

- *Avisez le chauffeur d'autobus si vous voyez quelque chose de dangereux.*
- *Avisez votre direction d'école ou votre enseignant·e si vous ne vous sentez pas en sécurité dans l'autobus.*

Bon déplacement en bus!

Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

ANNEXE F

ENTENTE DE L'UTILISATION ACCEPTABLE DE LA TECHNOLOGIE

DISPONIBLE EN ANGLAIS SUR DEMANDE



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

ENTENTE DE L'UTILISATION ACCEPTABLE DE LA TECHNOLOGIE

CONSENTEMENT DES PARENTS/TUTEURS

J'ai bien lu l'entente et je comprends que mon enfant sera responsable de suivre les lignes directrices lors de l'utilisation d'appareils électroniques à l'école. J'ai discuté des lignes directrices avec mon enfant, qui comprend les attentes et les conséquences de ne pas utiliser la technologie d'une manière acceptable. Je comprends que, si je veux retirer mon consentement pour toutes ou certaines activités, je devrai communiquer avec la direction de l'école. Cette entente couvre l'accès au réseau informatique et de l'école et aux outils en ligne utilisant des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables et des appareils mobiles appartenant à l'école, ainsi que l'utilisation des appareils mobiles personnels (si l'enfant en dispose d'un) à des fins pédagogiques.

NOM DU PARENT/TUTEUR (imprimez, svp) : _____

SIGNATURE DU PARENT/TUTEUR : _____

DATE : _____

CONSENTEMENT DE L'ÉLÈVE

Je comprends, et je suivrai, les directives de l'utilisation des appareils électroniques à l'école. Je comprends que des mesures disciplinaires pourraient être appliquées selon le code de vie, jusqu'à la perte de mes privilèges technologiques, si je ne respecte pas les conditions de l'utilisation acceptable de la technologie.

NOM DE L'ÉLÈVE (imprime, stp) : _____

ANNÉE SCOLAIRE : _____ DATE : _____

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE : _____



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

UTILISATION ACCEPTABLE DE LA TECHNOLOGIE

La technologie doit être utilisée pour les activités éducatives et l'apprentissage, et à d'autres fins autorisées par l'enseignant et/ou l'administration scolaire. Les appareils électroniques peuvent être utilisés pendant le temps de classe avec l'autorisation de l'enseignant, et seulement à des fins pédagogiques. Veuillez bien noter que les sorties et les voyages scolaires sont considérés comme des heures de classe.

ATTENTES

Les élèves doivent :

- a) se comporter comme dans tout environnement où ils représentent leur école et/ou le conseil scolaire ; les élèves doivent se conduire de manière responsable, éthique et respectueuse ;
- b) s'assurer que leur appareil mobile est chargé avant de venir à l'école (en raison des prises électriques limitées disponibles.) ;
- c) l'appareil mobile personnel ne perturbe pas le temps d'enseignement ;
- d) l'appareil est toujours stocké dans un endroit sûr et sécurisé ;
- e) être responsable de leurs propres appareils mobiles. L'école ou le conseil scolaire n'est pas responsable si un appareil personnel est perdu, volé ou endommagé ;
- f) garder les noms d'utilisateur et les mots de passe privés et respecter la vie privée des autres ;
- g) utiliser toute la technologie de façon responsable et ne pas abuser ou délibérément endommager l'équipement ou les réseaux ;
- h) signaler immédiatement tout problème de sécurité ou de toute situation inappropriée impliquant la technologie ; et,
- i) respecter le droit d'auteur par rapport aux informations/médias de l'Internet.

Les élèves ne doivent pas :

- a) tenter d'accéder à l'information ou au compte d'une autre personne sans autorisation ;
- b) partager ou afficher en ligne des informations personnelles (par ex., le numéro de téléphone et l'adresse) d'eux-mêmes ou d'autres ;
- c) faire une rencontre avec quelqu'un rencontré en ligne ;
- d) enfreindre le droit d'auteur des textes/ressources trouvés en ligne et de l'utilisation des licences des logiciels et des applications ;
- e) copier des idées, des travaux ou des écrits faits par une autre personne ou une autre source (le plagiat) ; et
- f) s'engager dans une activité qui peut être considérée comme l'intimidation ou le harcèlement ou s'engager dans une activité qui nuit au milieu scolaire.

CONSÉQUENCES

L'utilisation des ressources technologiques, y compris les réseaux, les ordinateurs ou les appareils mobiles et Internet, est un privilège qui peut être restreint ou refusé à tout moment pour abus ou comportement abusif. Les élèves peuvent être assujettis à des mesures disciplinaires s'ils enfreignent les attentes pour l'utilisation de la technologie, y compris la suspension. Il est à noter que certains comportements pourraient même être sujet de poursuite judiciaire.

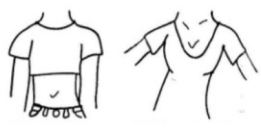
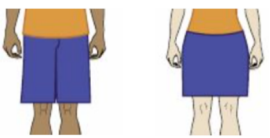
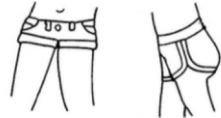
ANNEXE G

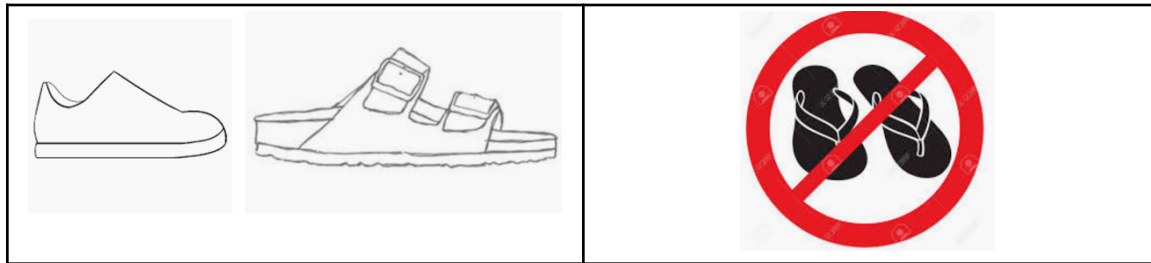
LA TENUE VESTIMENTAIRE

Le port de l'uniforme scolaire est obligatoire pour tous les élèves de la maternelle à la quatrième année. L'uniforme contribue à créer un climat d'égalité et de respect, tout en renforçant le sentiment d'appartenance et de fierté envers notre école.

Par respect pour notre milieu scolaire, le port de la casquette ou du chapeau est permis uniquement à l'extérieur, lors des récréations du matin, du midi et au moment du départ.

Voici les tenues vestimentaires acceptées:

la tenue vestimentaire	
Acceptée	Refusée
Camisoles	
 La camisole doit couvrir l'épaule.	
Chandails	
	
Jupe, robe et culotte courte	
	
Chapeaux et tuques	
	
Chaussures	



BIBLIOGRAPHIE

Politique écoles accueillantes et sécuritaires TNL :

https://www.gov.nl.ca/eecd/files/k12_safeandcaring_pdf_fr_policy_fr.pdf

Programme DIRE :

Source : <http://www.witsprogram.ca/dire/ecoles/>

Le soutien au comportement positif :

Source : <https://scp-pbis.com/presentation-du-systeme-scp/>

La discipline progressive :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/Discipline.pdf>

<https://scw.cscmonavenir.ca/files/2009/01/discipline.pdf>

<https://sp.cscmonavenir.ca/files/2013/11/pyramide-discipline-pogressive.pdf>

Confirmation de lecture

Copie de la famille

J'ai pris connaissance et compris le règlement de conduite de l'École des Grands-Vents. Je suis conscient(e) que nous sommes tous responsables de le respecter.

Élève : _____

Date : _____

Parent/Tuteur: _____

Cette copie est pour vous. Vous devez la conserver à la maison.

Copie à retourner à l'école (en format papier ou électronique)

J'ai pris connaissance et compris le règlement de conduite de l'École des Grands-Vents. Je suis conscient(e) que nous sommes tous responsables de le respecter.

Élève : _____

Date : _____

Parent /Tuteur : _____